

08/14/2020-52-AR253  
IH 2020-170

**ARRETE MUNICIPAL  
INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT**

**AVENUE JULES PELLAUDIN  
(Parking en bas du Château des Échelles)**

Le Maire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey,

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

**Vu** le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-10 et R417-11,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**CONSIDERANT** que pour permettre et faciliter le stationnement des bus scolaires dans les meilleures conditions de sécurité possibles, **avenue Jules Pellaudin au niveau du parking en bas du Château des Échelles**, il convient de prendre certaines dispositions.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Pour permettre le stationnement des bus scolaires, **le stationnement sera interdit**, sauf véhicules de secours, police et incendie, avenue Jules Pellaudin au niveau du parking en bas du Château des Échelles, **à partir du mardi 1er septembre 2020 au mardi 06 juillet 2021 (hors période de vacances scolaires), de 11 heures 15 à 13 heures.**

**Article 2 :**

La signalisation prescrivant la présente réglementation sera mise en place et enlevée par les services municipaux.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi. Une ampliation sera adressée à :

- Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie,
- Madame la Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable du Service Patrimoine Viaire, Voirie et réseaux divers,
- Monsieur le Responsable du Service du Transport Urbain,
- Madame la Directrice Animation et Vie de la Cité,
- Conseil Départemental de l'Ain.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE LA NOTIFICATION LE

19 AOÛT 2020



Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey